



Manuel d'utilisation MyEasyOptic :

LOI FINANCE - Module Caisse

VERSION 1.36

MyEasyOptic



LOI FINANCE - Module Caisse

L'option « Loi de Finance » est automatiquement mise en place pour les clients MyEasyOptic fonctionnant sous abonnement. Celle-ci sera active dès le 01/01/2018.

Activation du module loi de finance :

Pour ceux qui n'ont pas encore cette option, celle-ci est disponible dans votre page d'administration. Aller dans la section « AJOUTER DES OPTIONS ».



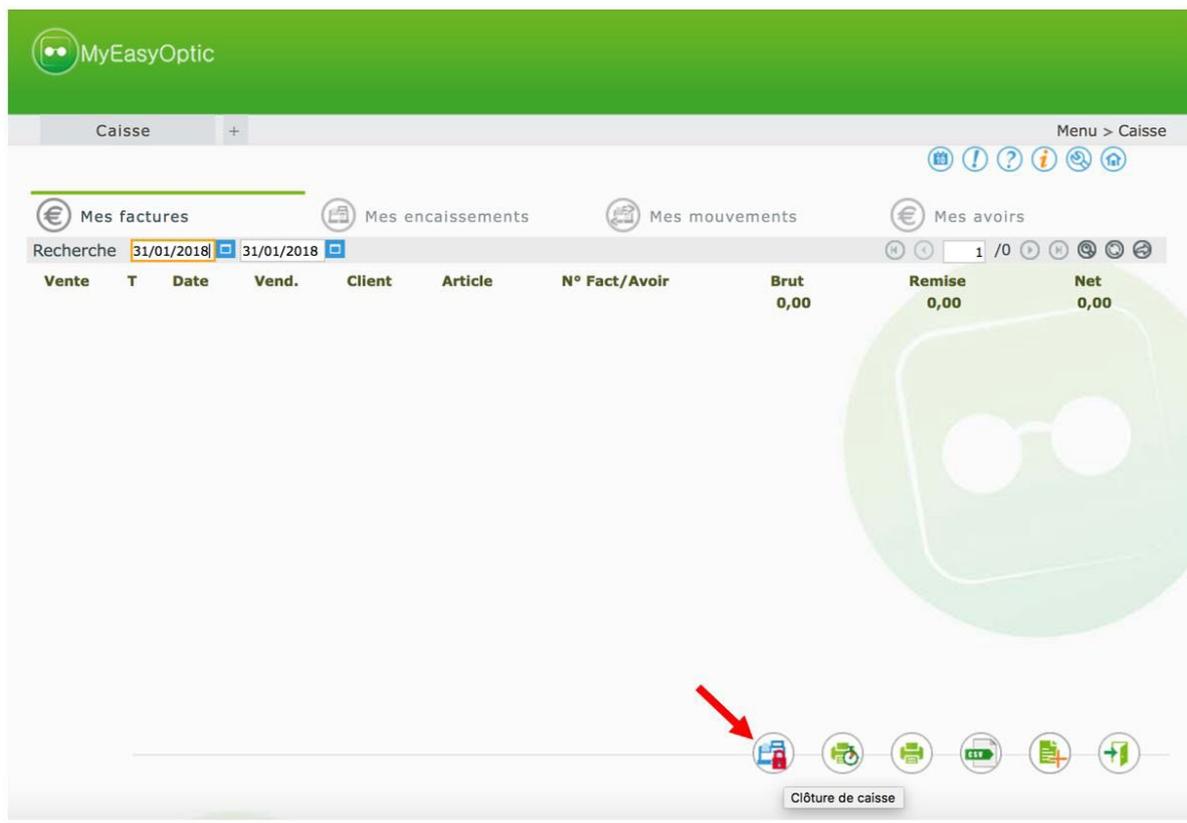
Cliquer sur l'onglet « Autres Options » et sélectionner l'option « Loi de Finance »

Option	Périodicité	Prix	Avantage	Sélectionner	Quantité	Renouveler
Loi Finance		250 jetons		<input type="checkbox"/>	1	
Abonnement (1 Util 50€ Mensuel)	Mensuel	0 jetons		<input type="checkbox"/>	1	
Abonnement (2 Utilis 75€ Mensuel)	Mensuel	0 jetons		<input type="checkbox"/>	1	
Augmentation connexions simultanées	Mensuel	15 jetons		<input type="checkbox"/>	1	
Connexion au Portail Multi-Magasin	Mensuel	30 jetons		<input type="checkbox"/>	1	
Extension du nombre de fiches CLIENT & STOCK		300 jetons		<input type="checkbox"/>	1	
Extension Fiches STOCK		175 jetons		<input type="checkbox"/>	1	
Extension Fiches CLIENTS		175 jetons		<input type="checkbox"/>	1	

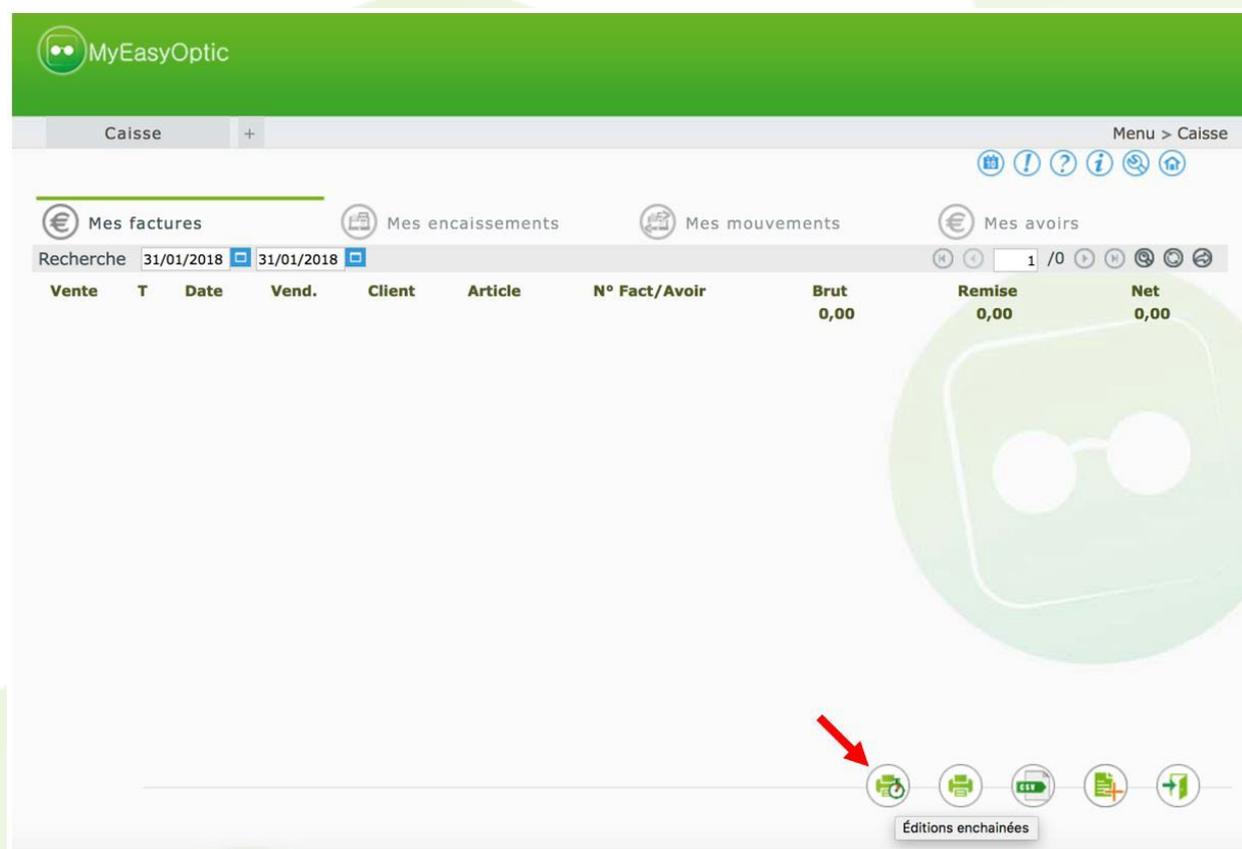
Pour contrôler que vous avez bien l'option « Loi de Finance » active, aller dans la partie CAISSE.

Si vous avez l'option, en bas de l'écran, ce bouton « Clôture de caisse » doit apparaître





Sans l'option « Loi de Finance », vous aurez ce bouton « Editions enchainées »



Si c'est la première clôture du logiciel, il vous sera demandé de renseigner la période de votre exercice comptable.

Attention les dates ci-dessous sont données à titre d'exemple, indiquez les dates de VOTRE EXERCICE COMPTABLE (uniquement la première fois).

> si vous ne connaissez pas vos dates d'exercice, cliquez sur «Annuler» et renseignez-vous auprès de votre comptable.

Date d'exercice comptable

ATTENTION : Ces dates concernent votre exercice comptable (par exemple : du 01/01/2018 au 31/12/2018).
Cette opération est irréversible.

Si vous avez le moindre doute, cliquez sur ANNULER et renseignez-vous auprès de votre comptable.
Pour plus d'informations, connectez-vous sur notre site : www.myeasyoptic.com.

Exercice du au

Différentes modifications apportées par la module loi de finance :

En fiche client :

- Toutes modifications sur une facture (aussi mineures soient-elles) sont dorénavant impossible. Il faudra obligatoirement passer par un avoir sur facture.

Vente Facturée le 31/12/2012 par Karl G | Ordonnance

31/12/2012 742 AV Adulte 06/09/2012 Ophtalmo Nom Opht. N° Insee Clé 15 Générer la FSE Envoyer vers WI

Equipement n°1825

Type Equip. Ecart

NO - Nouvelle Ordonn 30,5 29,0

VP OD VP OG

Monture

VL Réf ox 069 oxbow Fournisseur Marque Coloris M 67,00

Oeil Droit Oeil Gauche

-7,75 0,75 150 1,00 Ac. Ø1 Ø2 Four. OP -9,25 0,75 90 1,00 Ac. Ø1 Ø2 Four. OP

3d hd+ 1.67 steel mr 198,00 3d hd+ 1.67 steel mr 198,00

Suppléments Verre teinté 1/0 (Aucun supplément sélectionné)

Suppléments Verre teinté 1/0 (Aucun supplément sélectionné)

Information importante

Impossible d'effectuer cette action

ok

Observations

dossier pour groupama

Cependant, certaines données n'ayant pas d'impact sur le montant de la facture, peuvent être modifiées. (tels que les écarts, ophtalmo, date d'ordonnance, info carte Vitale ...etc).

Ces informations sont facilement identifiables puisqu'elles ne sont pas grisées.

- Lors d'une validation de facture client, la date et l'heure sont indiquées, mais celles-ci ne sont pas modifiables.

Impression Facture

Dossier non Facturé : Souhaitez-vous générer la facture et le chiffres d'affaire maintenant ?

Date facturation : 30/12/2017 10 51 04

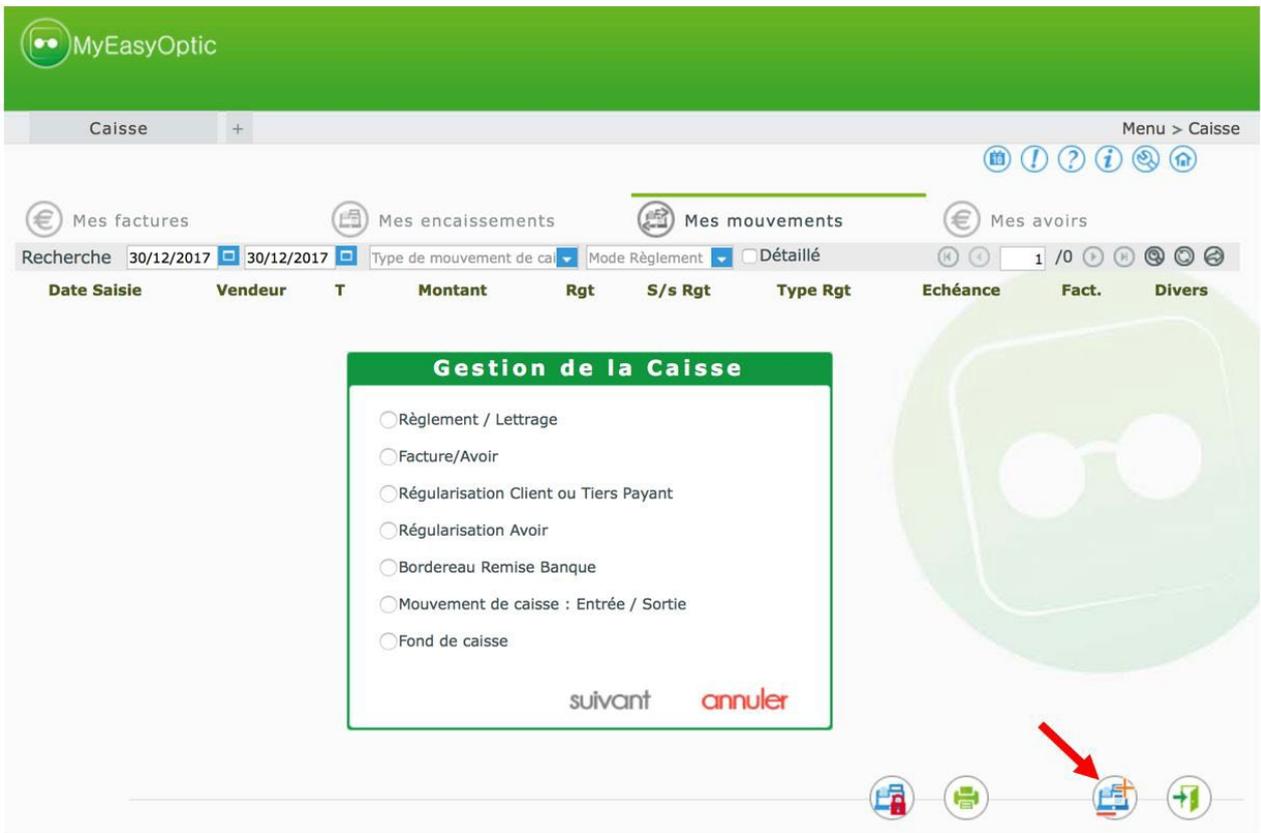
Facture Hors Taxe (Détaxe)

oui
non
annuler

En caisse :

Que vous aillez ou pas l'option « Loi de Finance », toutes les corrections devront passer par le nouveau module « Gestion de la Caisse » qui est disponible dans la partie CAISSE / MES MOUVEMENTS, en

cliquant sur le bouton  .



PS : L'entrée « Mes corrections » dans le menu général vous redirige aussi vers celui-ci.



Ce module permet de faire toutes les corrections (modifications, annulations...etc.). **Ces corrections seront historisées et génèrerons OBLIGATOIREMENT des écritures négatives.**

En Tiers payant, lettrage, télétransmission :

- Une modification de paramétrage été apporté sur la gestion de la date de lettrage automatique des **retours Noémie**.

Dorénavant, pour les enregistrements en caisse, c'est la date du jour qui est prise en compte (et non plus la date de paiement envoyée dans le flux par l'organisme RO).

Lettrage auto. lors du retour noemie Date du jour ▼

- Concernant les **lettrages RC manuels**, il est toujours possible de changer la date de lettrage, mais celle-ci doit être comprise entre la date de dernière clôture de caisse et la date du jour.



Conseils :

Toutes ces obligations, contrôles, interdictions et blocages imposés par cette loi, vont demander une gestion de la caisse plus rigoureuse. Il est donc important d'être attentif lors des contrôles de caisse. Ceux-ci doivent être réguliers afin de faciliter le suivi.

C'est pourquoi il est important de gérer votre caisse au jour le jour. Cela rendra plus facile le contrôle et les corrections éventuelles.

En savoir +

Lire l'article >> <http://www.myeasyoptic.com/module-caisse-myeasyoptic-loi-de-finance-2016-applicable-1er-janvier-2018/>

Les abonnements mensuels : <http://www.myeasyoptic.com/abonnements/>